



GUY HOQUET
L2D PROVENCE IMMOBILIER
SAS au capital de 8 000 €
175 Boulevard Albin Durand
84200 CARPENTRAS
RCS AVIGNON 817 461 072
Code APE 6831 Z

CPI n° 8401 2016 000 003 646 délivrée par la CCI de Vaucluse
CEGC – 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – La Défense Cedex

BAREME AGENCE VENTE SUR PRIX DE VENTE (à compter du 4 janvier 2021) – Honoraires TTC à la charge du vendeur

De 0 à 49 999 €	5 000 € TTC
De 50 000 à 149 999 €	10 000 € TTC
De 150 000 à 249 999 €	15 000 € TTC
De 250 000 à 349 999 €	20 000 € TTC
De 350 000 à 499 999 €	25 000 € TTC
A partir de 500 000 €	5 % TTC du prix de vente

Garage, parking et terrain de loisirs : forfait de 2500 € TTC
Avis de valeur (estimation) : 150 € TTC (offert si mandat de vente)

Immeuble et terrain constructible : 10 % TTC du prix de vente

BAREME AGENCE LOCATION / GESTION (à compter du 4 janvier 2021)

Honoraires de gestion :

5,9 % H.T. sur tout encaissement

Assurance Loyers Impayés (selon éligibilité) :

2,2 % TTC sur loyers et charges (avec détériorations immobilières)

Honoraires de location :

Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : Offert

Estimation locative : 100€ (offert si mandat de location)

Hors zones tendues

<u>A la charge du propriétaire :</u>	<u>A la charge du locataire :</u>
*Visite du bien : 4 € TTC/m ²	*Visite du bien : 4 € TTC/m ²
*Constitution du dossier : 2 € TTC/m ²	*Constitution du dossier : 2 € TTC/m ²
*Rédaction du bail : 2 € TTC/m ²	*Rédaction du bail : 2 € TTC/m ²
Si mandat de gestion : 50 % d'un loyer mensuel avec charges	Si mandat de gestion : 50 % d'un loyer mensuel avec charges
*Etat des lieux : 3 € TTC/m ²	*Etat des lieux : 3 € TTC/m ²

Garages, Parkings et Locaux commerciaux :
20 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur

INFO : Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret N°2014-890).

HORS ZONES TENDUES : 8 € TTC/m² de surface habitable

- A ces honoraires s'ajoutent éventuellement ceux relatifs à la réalisation de l'état des lieux par le professionnel, si tel est le cas. Un plafonnement unique est alors appliqué quelle que soit la zone : 3 €/m² de surface habitable.